

Date de création : 2018.

Pouvoir subsidiant : SPF Santé publique.

Établissements concernés en 2023 : Saint-Gilles, Haren et Jamioulx.

Constatamenant à la création : consécutivement à un rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé belge (KCE) et en préparation du futur transfert de compétences des soins de santé, le SPF Santé Publique a souhaité mettre un pied dans l'univers carcéral en mettant en place un projet pilote. Pour ce faire, il a mandaté trois asbl dans les trois régions belges (I.Care pour la prison bruxelloise, la Fédito Wallonne pour la Wallonie dans la prison de Lantin et le CAD Limburg pour la région flamande dans la prison de Hasselt). Ces projets-pilotes ont été étendus à sept nouveaux établissements en 2023 ; I.Care met donc également en œuvre ce projet dans la prison de Jamioulx depuis le 1^{er} septembre 2023.

Objectif du projet : il s'agit de développer un modèle de prise en charge pour des personnes en détention présentant des problèmes liés aux drogues. L'objectif est d'accompagner les personnes détenues dans leurs difficultés liées à la consommation et d'assurer un soutien à plusieurs niveaux (médical, psychologique et social).

Descriptif du projet : dans le cadre de ce projet, I.Care propose une prise en charge des personnes en détention qui présentent une problématique de consommation de drogues. L'équipe du projet mène des entretiens individuels avec les personnes détenues pour discuter de consommation. En plus de ces entretiens, d'autres actions sont entreprises, comme des contacts



avec d'autres organisations et la réorientation vers d'autres services. La demande de rencontre peut être directement formulée par la personne détenue ou bien passer par le réseau (d'autres services externes, des acteur-trices de terrain, des proches des personnes détenues), avec l'accord de la personne incarcérée. Le projet Drugs.Lab développe également un volet de continuité des soins, qui englobe l'accompagnement pendant la détention et la préparation à la sortie, visant à assurer une transition plus fluide. Notre approche repose sur le principe de l'accompagnement sans substitution. Nous travaillons avec les personnes afin d'élargir leur réseau de soutien en mettant en place un éventail diversifié d'intervenant-es. L'objectif est de leur fournir une « boîte à outils » afin de favoriser leur autonomie. Nous rencontrons aussi les différents services actifs en matière d'assuétudes afin de créer d'éventuels partenariats. En ce sens, des immersions sont parfois organisées dans les services concernés.

Mise en œuvre en 2023 : à Bruxelles, l'année a été marquée par des changements significatifs. Au cours du premier trimestre, nous avons constaté une détérioration notable des conditions de détention à Saint-Gilles. Cela a eu des conséquences sur les personnes détenues en augmentant la demande auprès des services externes, dont les travailleur-ses de l'équipe. Les installations ont montré de nouveaux signes de

délabrement avec des douches dysfonctionnelles, des fenêtres de cellules brisées laissant entrer le froid et une surpopulation généralisée, y compris dans l'annexe psychiatrique. Ces conditions difficiles se sont notamment traduites par une augmentation des placements en cellules de punition et par des équipes du personnel travaillant en sous-effectif et avec une charge de travail excessive. En parallèle, une hausse de la violence et des incidents graves tels que les tentatives de suicide ou les incendies, ainsi qu'une hausse de la consommation de produits stupéfiants ont pu être constatées par notre équipe. Les entretiens que nous avons menés ont largement porté sur ces problématiques. Notre accès à la prison a également été difficile, ce qui a impacté notre travail : irrégularité dans les suivis, manque d'accès à l'information, manque de collaboration avec le service médical, etc.

En avril 2023, une partie des personnes prévenues de la prison de Saint-Gilles a été transférée à Haren, ce qui nous a amené-es à décupler nos interventions dans les deux établissements, auprès des bénéficiaires dès le mois de mai. Puis, fin juillet, en raison des moyens humains et financiers de notre asbl et d'une demande de l'un de nos pouvoirs subsidiaires, nous avons pris la décision de cesser nos activités à la prison de Saint-Gilles pour nous concentrer uniquement sur Haren.

À partir de septembre 2023, une toute nouvelle équipe a repris le projet à la maison d'arrêt (*Ocean House*) de Haren, offrant un soutien infirmier et psychologique aux hommes prévenus. Sur base des demandes reçues (notamment *via* un relais du service médical qui nous transmet la liste des personnes sous traitement de substitution aux opiacés), une première rencontre est effectuée

afin de présenter notre projet et évaluer les demandes et besoins éventuels de la personne détenue. Ces premières entrevues sont ensuite présentées et discutées en réunion d'équipe et attribuées aux travailleuses, en fonction du type de suivi demandé/proposé, infirmier et/ou psychologique. Les entretiens abordent divers sujets tels que la santé mentale (angoisse, anxiété, désespoir, tentatives de suicide, etc.), le réseau de la personne, la continuité des soins (préparation lors des permissions de sorties, congés pénitentiaires), l'aspect médical (relais, transmissions d'informations, etc.) et la consommation. En plus de l'accompagnement, l'équipe cherche à mobiliser les réseaux de soins autour des personnes détenues et favorise la collaboration avec d'autres services, tant internes qu'externes. En ce sens, des réunions d'orientation se sont poursuivies avec des services externes (Ambulatoire-Forest et CAP-ITI). Celles-ci permettent de transmettre des informations spécifiques à une situation. Elles permettent également une harmonisation et une collaboration autour de la prise en charge de la personne détenue. Le service médical de la prison a pu reprendre part à ces réunions et nous réoriente particulièrement des personnes consommatrices de prégabaline (Lyrica®) et clonazepam (Rivotril®). La prescription de ces deux médicaments – fréquente sur le parcours migratoire – est presque toujours arrêtée en prison (ou prescrite dans un schéma dégressif). Il s'agit alors d'expliquer pourquoi un médicament prescrit à l'origine par un médecin n'est plus prescrit en prison puis de proposer un accompagnement psycho-médical dans un contexte de sevrage imposé.

Bien que le déménagement vers une prison où les conditions matérielles de détention sont plus

respectueuses de la dignité humaine qu'elles ne l'étaient à Saint-Gilles et que de nouvelles collaborations aient vu le jour, les conditions de travail de l'équipe restent difficiles. Entre le sous-effectif chronique de personnel pénitentiaire, le refus d'accès au cellulaire et les enjeux sécuritaires auxquels nous sommes confronté-es, nous devons sans cesse nous ajuster et adapter nos pratiques professionnelles. Heureusement, de petites victoires nous permettent de continuer de relativiser notre place au sein de ce système.

À **Jamioulx**, le projet a été lancé à l'été 2023. Trois infirmier-es et une psychologue sont entré-es en fonction en septembre. Leur intégration dans la prison a pu être facilitée par les travailleur-se du projet Care.Connexion (une travailleuse a par ailleurs intégré l'équipe Drugs.Lab). L'équipe se réunit une fois par semaine afin de réfléchir à la mise en place du projet et des actions et de pouvoir échanger sur nos expériences de terrain afin d'améliorer la qualité de notre offre.

Le dernier trimestre de l'année a donc été rythmé entre rencontres de professionnel-les, afin de faire connaître notre projet intra et extramuros, et rencontres de personnes incarcérées. Pour ces dernières, après un premier contact (généralement établi au gré d'une rencontre dans le cellulaire), nous proposons un entretien individuel en parloir, afin de garantir leur confidentialité (la plupart des cellules sont des duos). Ces entretiens offrent au bénéficiaire l'opportunité d'évaluer sa consommation dans un environnement sécurisé. Il est accompagné par notre équipe, que cela soit pour réduire les risques liés à sa consommation, soutenir une volonté de diminution de celle-ci, l'orienter vers l'abstinence si telle est son envie ou élaborer un plan pour sa réinsertion (comme la prise en charge hospitalière ou post-cure). Notre travail

implique également une collaboration étroite avec les structures existantes, à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. L'identification de ces structures et la clarification de leurs rôles sont essentielles pour orienter au mieux la personne détenue.

Conscient-es de l'importance de créer un réseau de soutien pour les personnes usagères de drogues incarcérées, nous avons rencontré des groupes de pairs-aidants, à savoir les Alcooliques anonymes ainsi que les Narcotiques anonymes et espérons qu'une collaboration effective puisse voir le jour en 2024.

➔ TÉMOIGNAGE D'UNE TRAVAILLEUSE D'I.CARE

La temporalité pose des défis en milieu carcéral ; les démarches entreprises prennent du temps et les suivis sont parfois ralentis par divers mouvements de personnel pénitentiaire ou la complexité des procédures. Le manque de locaux adéquats constitue également un obstacle à une prise en charge optimale. En effet, les lieux propices aux entretiens individuels sont rares et doivent être partagés avec de nombreux-ses intervenant-es. L'accès à certains bureaux est difficile et chronophage. De plus, le statut de maison d'arrêt de l'établissement pénitentiaire de Jamioulx complique encore davantage les suivis en raison du turn-over important de la population détenue, des transferts fréquents et imprévus vers des structures qui ne sont pas toujours adaptées à la problématique des consommations.



→ EXEMPLE DE SITUATION RENCONTRÉE

X a tout juste 18 ans. Nous le rencontrons à Haren. Il a été vu à plusieurs reprises par le service médical qui nous l'oriente. Du haut de sa petite majorité, X nous raconte. Il nous parle de ses consommations : stimulants, alcool, médicaments, cannabis... Tout y passe.

Mais X n'a plus ces produits depuis son entrée en prison. « *Je dois gérer mes émotions, toutes ces choses qui ont été endormies par les produits.* » X nous décrit la peur, les souvenirs de violences, de misère et de tristesse. « *Je n'ai jamais connu l'école, je n'ai jamais connu la joie, j'ai dû m'enfuir : pour ne pas me faire tuer au pays, pour vivre.* »

La situation de X fait écho à celle de beaucoup de jeunes. Certains que nous rencontrerons, d'autres pas. Des jeunes accrochés à des produits ou aux effets que ces produits apportent et qui vivent un sevrage difficile. « *J'ai vécu des abus sur mon parcours migratoire, depuis je n'étais plus moi. Le moment où je me suis retrouvé, c'était quand j'ai goûté au Rivotril®. Le Lyrica® me ment, il me fait croire que je vais bien, que je suis fort.* » Ces produits ont, pour certains, permis de survivre physiquement et mentalement. Survivre aux difficultés dans le pays d'origine, au parcours migratoire, au manque de la famille, à la vie seule en rue en Europe.

Les entretiens permettront aux personnes d'exprimer ces difficultés, parfois pour la première fois. Notre équipe offre un travail d'écoute et de soutien psychologique, d'informations autour des risques liés aux prises de ces médicaments. Notre équipe veille à apporter un accueil non jugeant, permettant d'aborder les questions autour de la consommation de drogue, la vie en rue, les fragilités psychosociales. C'est aussi un temps de création d'un réseau d'aide en matière de prise de produits, d'accès aux soins, d'aide psychosociale.